

ENGAGEMENT DES TRAVAUX DE RECHERCHE

QUE Mr. MOURAD MEJAI S'ENGAGE A EFFECTUER A L'INTERIEUR DES LIMITES

DU PERMIS DE RECHERCHE « Sebkhath Boujmal-Zarzis » PENDANT SA PERIODE DE VALIDITE

I- Nature des travaux de recherche envisagés et leur planning de réalisation :

a/ Nature de travaux de recherche envisagés :

Les travaux envisagés sur la zone du permis pour la reconnaissance, la certification des réserves et l'étude du minerai de sel (chlorure de sodium) appartenant au 4^{ème} groupe se présentent comme suit :

1. Réalisation des pistes d'accès et installation de chantier,
2. Levée topographique,
3. Réalisation de 1 sondage carotté,
4. Réalisation de 20 tranchées,
5. Analyses des échantillons de saumures et des échantillons des carottes de sondage et saignées de tranchées),
6. Elaboration du Plan de Développement du Projet comprenant les éléments suivants :
 - a. Etude géologique et estimation des réserves en place et des réserves prouvées récupérables de sel (Chlorure de sodium),
 - b. Plan d'Exploitation adapté aux conditions du gisement,
 - c. Une étude économique avec une estimation détaillée des coûts de Développement et d'Exploitation établissant l'intérêt économique de la découverte,
 - d. Une étude sur les besoins en personnel accompagnée d'un plan de recrutement et de formation du personnel local,
 - e. Un calendrier de réalisation des travaux de développement,
 - f. Un programme de recherche et de renouvellement des réserves,
 - g. Une étude d'impact sur l'environnement conformément à la législation en vigueur.

b/ Planning de réalisation des travaux de recherche envisagés :

- 2015 - Pistes d'accès et installation du chantier,
- Levée topographique,
- Modèle numérique du terrain,

- 2016 - Etude hydrologique,
- Réalisation du sondage carotté,
 - Réalisation de 20 tranchées avec échantillonnage et suivi de la remontée de saumure,
 - Analyse des échantillons de saumures,
 - Etude géochimique,
 - Etude hydrogéologique,
 - Estimation des réserves en sel NaCl dans les saumures :
 - Réserves en place,
 - Réserves récupérables
- 2017 - Elaboration des études suivantes
- a. Plan d'Exploitation adapté aux conditions du gisement,
 - b. Une étude économique avec une estimation détaillée des coûts de Développement et d'Exploitation établissant l'intérêt économique de la découverte,
 - c. Une étude sur les besoins en personnel accompagnée d'un plan de recrutement et de formation du personnel local,
 - d. Un calendrier de réalisation des travaux de développement,
 - e. Un programme de recherche et de renouvellement des réserves,
 - f. Une étude d'impact sur l'environnement conformément à la législation en vigueur.
 - g. **Remarque** : Si les résultats des travaux de recherche s'avèrent prometteurs, le promoteur envisagera le cas échéant la réalisation d'un essai semi industriel auprès d'un client potentiel, après accomplissement des procédures administratives nécessaires.

II- Minimum des dépenses à réaliser en travaux effectifs :

Le minimum de dépenses à réaliser en travaux effectifs s'élève à 190 mille Dinars réparties comme suit :

2015 : 23 Mille Dinars

2016 : 105 Mille Dinars

2017 : 62 Mille Dinars.

III- L'équipe dirigeante (encadrement et responsables de la conduite des travaux) :

Le Promoteur Mr. Mourad MEJAI mènera les travaux de recherche sous sa responsabilité en sous-traitance auprès des opérateurs locaux suivants :

- TMS (Tunisian Mining Service) : pour les ouvrages de recherche et d'échantillonnage,
- Laboratoire du Centre National des Recherches en Sciences des Matériaux (CNSRM, sous la responsabilité de Pr Adel MNIF),
- Le Bureau d'Etudes Minecs (sous la responsabilité de Mr Abdelhamid AMRI) pour :
 - o L'élaboration du Plan de Développement,
 - o La supervision sur terrain de réalisation des ouvrages de recherche.

La liste des sous traitants ci-dessus énumérés est donnée à titre indicatif, le promoteur se réservant la possibilité de faire intervenir tout professionnel nécessaire à la bonne marche des travaux de recherche.

La justification de la réalisation de ces engagements fera l'objet d'un rapport annuel fourni par le Titulaire du Permis au Ministère chargé des Mines.

Il est à signaler que le promoteur prévoit de financer les travaux de recherche sur ses fonds propres, sachant qu'il possède les capacités financières requises pour remplir les engagements sus mentionnés.

Tunis, le 04 Septembre 2015

Signature

